



## Mariage avec un sans papier

Par **maxou92**, le **23/02/2010** à **23:26**

Bonjour,

Je vais me marier avec une Ukrainienne dans un mois, elle est venue en France illégalement il y a 2 ans ( sans aucun visa )pour le mariage pas de problème nous sommes passés devant un procureur et il a approuvé, notre mariage aura bien lieu sans problème.

Après le mariage nous allons débuter les démarches pour l'obtention d'un visa et là nous sommes inquiet car du fait qu'elle soit venue sans aucun visa sa risque de coincer! je pense qu'ils vont lui demandé d'aller régulariser sa situation d'abord dans son pays, mais nous ne voulons pas se séparer pendant des mois sans même être sûr d'obtenir ce précieux document. Est il possible de faire une demande de visa en France? et si oui combien de temps cela prend il?

Si quelqu'un pouvait nous éclairer sur ces points.

Par avance merci pour vos réponses

Par **maxou92**, le **24/02/2010** à **22:40**

merci pour votre réponse

Dans l'attente de ses papiers en France elle restera en situation irrégulière et ne pourra travailler, voyager...? La préfecture peut elle nous donner un recut provisoire? si je prend un avocat en France ou bien en Ukraine peut il faire accélérer les choses? je me pose bien de question et j'ai peur que si elle retourne dans son pays l'ambassade refuse sa demande de visa ou bien qu'il fasse trainer les choses pendant des mois, je ne sais pas qu'elles sont les

délais maximum légaux?  
Ce n'est vraiment pas facile!

Par **Cleyo**, le **25/02/2010** à **14:57**

Bonjour,

Les conjoints de français en situation irrégulière peuvent, sous conditions, solliciter le visa long séjour en même temps que leur titre de séjour auprès de la préfecture de leur lieu de résidence. La demande de visa est instruite par la préfecture, et le conjoint n'a pas à retourner dans son pays d'origine.

Vous concernant, cette possibilité est malheureusement exclue, car elle suppose une entrée régulière sur le territoire (par exemple avec un visa court séjour Schengen, et une entrée dans n'importe quel pays de l'espace Schengen).

Maintenant, je tiens à vous rassurer, car vous justifiez :

- d'une vie commune
- d'une autorisation du procureur de la république pour votre mariage

La demande de visa devrait donc pouvoir être traitée rapidement par l'Ambassade de France à Kiev. Renseignez-vous par contre pour la constitution du dossier de demande afin d'avoir l'ensemble des documents indispensables.

Rien ne vous empêche de l'accompagner là-bas, ce d'autant que le Consulat voudra peut-être faire du zèle et votre présence confortera le fait que votre mariage est animé d'une véritable intention matrimoniale.

Pensez également à joindre des justificatifs de votre vie commune, des photographies.

Cleyo

Par **maxou92**, le **25/02/2010** à **21:04**

bonsoir,

Si je comprend bien vous me conseiller d'aller faire une demande de visa en Ukraine avec ma femme et un dossier béton, sachant que j'ai un travail et que je pourrais me déplacer à court terme, savez vous les délais de ces démarches? est ce que je dois tenter d'aller à la préfecture avant?

Je voulais envoyer un mail à l'ambassade de France à Kiev pour leur expliquer la situation pensez vous que c'est une bonne idée?

Par **Cleyo**, le **27/02/2010** à **21:07**

Vous n'avez pas le choix : vous DEVZ faire une demande de visa à Kiev.

Et, oui, mieux vaut avoir un dossier béton sur votre vie commune, car le Consulat peut en effet décider que votre union ne révèle pas une véritable intention de vie commune et refuser le visa.

Donc préparez le dossier de demande, et l'entretien, en pensant bien que cet entretien est destiné à débusquer des fraudeurs, donc c'est faussement amical, et les questions peuvent être vicieuses, les réponses mal interprétées comme par hasard...

Mais avec des photos de vous deux, avec des périodes différentes, des photos de la fête de votre mariage, des factures de la plus ancienne à la plus récente aux deux noms, des réponses identiques (date de la rencontre, circonstances, qui a eu l'idée du mariage, pourquoi, projets professionnels, est-ce que la famille est au courant, etc....), ça devrait passer sans problème.

Les couples ayant été bloqués sont souvent mal préparés, voire pas préparés du tout, et il ne se méfient pas du tout de l'entretien et de son importance....

Sachez que le Consulat doit vous délivrer le visa dans les deux mois à partir de la demande (et non six mois comme j'ai lu), et au-delà, c'est une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant la Commission de refus de visa à Nantes, puis devant le Conseil d'Etat (bientôt le Tribunal administratif de Nantes début mai). Un avocat spécialisé dans le contentieux des visas est fortement conseillé....en espérant que vous n'aurez pas besoin d'en arriver là.

Cleyo

Par **maxou92**, le **28/02/2010** à **18:10**

Merci beaucoup de vos réponses et d'avoir consacré du temps pour nous répondre.  
Nous allons suivre vos conseils

Je pense que tous d'abord après le mariage nous allons aller à la préfecture de notre commune même si nous connaissons déjà la réponse, ensuite nous organiseront le déplacement à Kiev en préparant notre dossier.

Par rapport à ce que vous m'avez expliqué tous devrais bien se passer car notre histoire est vraie et nous avons plusieurs documents le prouvant

Par **maxou92**, le **26/04/2010** à **18:12**

Bonjour,

ca y est c'est fait, nous nous sommes marié le 03AVril tous c'est bien passé!  
Nous nous sommes déplacés à la préfecture pour demandé des renseignements et effectivement ils nous demandent de retournés en Ukraine pour demandé un visa long séjour, ils nous ont également précisés que certain visa était maintenant automatiquement associé à un titre de séjour, si tel est le cas, cela nous enlève une sacré épine du pied!

Nous préparons notre voyage à Kiev pour le mois d'aout, mais une question c'est posé, comment allons nous voyagés jusqu'à Kiev?

Nous allons évités l'auto pour des raisons évidentes de passage de frontière qui risque de lui tamponner son passeport avec la mention "DEPORTATION"

Nous avons choisi la solution de l'avion, mais est ce que cela ne va pas poser probleme car elle n'a pas de visa francais et encore moins de tampon d'entrée sur le territoire!

Je ne voudrais pas que le jour du départ nous soyons bloqués à l'aéroport?!

Par **Lina omixsa**, le **12/02/2013** à **22:28**

Bonjour j'ai rentre en France en 2006 j'avais 18ans j'ai tout mes preuve de chaque année je déclare mes impôt j'ai mon compt boncaire et j'ai mon assurance AXA mais je travail toujours en noir jais pas des preuve de travail juste une promesse daumbauch est ce que y'a une solution d'avoir ma carte de séjour et merci

Par **cristina chile**, le **24/04/2013** à **12:52**

bonjour je suis chiliene , et cela fait 6ans ke je suis en france sans papier ni visa , efectivement je ne peut obtenir un titre de sejour sans mon visa , je voudrais savoir si le mariage est une bonne solution , et quelles sont les demarches a faire pour cella , tout en sachan que jai que 18ans .. merci de votre reponse cella urge enormement ... car sans papiers je ne peut ni travailler ni avoir une maison ..